



Agence Régionale de Santé
Île-de-France
Le Directeur général

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France
La Directrice générale



Madame Christine Cavecchi
Présidente du Conseil départemental
du Val d'Oise
Hôtel du département
2, avenue du Parc
95000 Cergy

Madame Nadège Lefebvre
Présidente du Conseil départemental
de l'Oise
1, rue Cambry
CS 80941
60024 Beauvais Cedex

P.J : courrier ARS Hauts-de-France-ARS Ile de France
à Madame la maire de Méru

Le 17 octobre 2018

Mesdames les Présidentes,

Par une première correspondance en date du 5 octobre dernier et après échange avec Monsieur le Directeur général de l'ARS d'Île-de-France, Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France assurait à Madame Nathalie Ravier, Maire de Méru, qu'aucune décision définitive n'était prise, du point de vue de l'Etat, en ce qui concernait le devenir de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), géré par le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPD).

Nous sommes aujourd'hui en capacité de garantir que, sous réserve de vos engagements juridiques confirmant votre accord de principe, l'EHPAD La Quiétude ne fermera pas ses portes, assurant ainsi la continuité des réponses apportées aux personnes âgées dépendantes comme la pérennité des emplois.

En effet, nous sommes convenus que l'ARS Île-de-France transférerait à l'ARS Hauts-de-France les moyens afférents aux soins en fonction de la réglementation en vigueur pour permettre la poursuite d'activité dans un cadre rénové. Le nouvel opérateur continuera naturellement à accueillir des résidents du Val d'Oise selon des modalités qui seront convenues avec le conseil départemental du Val d'Oise.

Il convient ainsi désormais d'entamer des démarches plus techniques entre nos services afin de travailler, de concert, sur les modalités de fonctionnement futures de l'établissement, le GHCPD souhaitant cesser la gestion de cette activité.

Un repreneur de confiance est en conséquence à solliciter. Nous disposons d'ores et déjà de plusieurs pistes à étudier avec vous. En effet, il peut être envisagé de confier la gestion à un opérateur public, sans changement de statut des personnels, ou à un autre opérateur. Nous restons bien sûr ouverts à toute autre proposition.

Ce travail opérationnel de transfert d'autorisation inclura bien sûr les questions de capacité d'accueil, d'habilitation à l'aide sociale ou encore de nature et de financement de l'opération d'investissement à envisager.

Vous trouverez ci-joint le courrier conjoint adressé ce jour à Madame la Maire de Méru.

Espérant que les garanties ainsi données soient de nature à apaiser les tensions nées localement, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France



Monique RICOMES